

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 87/089 DU 16/03/87,
portant nomination de Monsieur BOUHOYI
(Hilaire) en qualité de Recteur de l'Université
Marien N'GOUABI.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 75/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971, portant création de l'Université de Brazzaville ;

Vu l'Ordonnance n° 09/74 du 14 Mai 1974, portant modification de l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971, portant création de l'Université de Brazzaville ;

Vu le décret n° 76/439 du 16 Novembre 1976, portant organisation de l'Université de Brazzaville ;

Vu le décret n° 77/034 du 28 Juillet 1977, portant changement du nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien N'GOUABI ;

Vu le décret n° 84/056 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 64/172 du 10 Décembre 1986, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 64/173 du 10 Décembre 1986, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu :

DECRETE :

Article 1er.— Monsieur BOUHOYI (Hilaire), Maître-Assistant, est nommé Recteur de l'Université Marien N'GOUABI en remplacement de Monsieur MAKOSSO MAKOSSO Sylvain.

Article 2.— Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

.../...

